

UNE POLICE MUNICIPALE ÉQUIPÉE



Un parc roulant de plus de 200 véhicules légers : voitures thermiques et électriques, motos, scooters, vélos à assistance électrique



1650 caméras de vidéoprotection exploitées au Centre de Supervision Urbain municipal



3 sites opérationnels de police, dont une base nord, une base centre et création d'une base sud



240 PDA (assistant numérique personnel) pour la verbalisation électronique

FORMÉE ET PROTÉGÉE



Un stock de plus d'un millier d'armes géré par des armureries informatisées



Des policiers équipés de gilets pare-balles tactiques de dernière génération



Casques individuels de protection



345 radios numériques
200 caméras piétons dernière génération à déclenchement automatique



PC RADIO
POLICE MUNICIPALE
04 91 55 41 01

FOURRIÈRE MUNICIPALE
04 91 14 65 40

Pour plus d'informations
marseille.fr/police-municipale

Ville de Marseille - © Ville de Marseille - Imprimerie municipale de Marseille - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



POLICE MUNICIPALE DE MARSEILLE

POUR VOUS PROTÉGER ET VOUS SERVIR



Une police renforcée, transformée et en constante évolution pour proposer aux Marseillaises et Marseillais une offre de sécurité sur mesure :

EFFECTIF

1975	→	30
2012	→	250
2023	→	540 agents

OBJECTIFS 2026 : 800 AGENTS

La police municipale se développe en moyens humains et matériels pour devenir la **première police municipale de France**.

Chargée d'assurer la tranquillité publique, la police municipale est devenue un acteur incontournable pour faire de Marseille une ville plus juste, plus sûre et plus proche de ses concitoyens.

Au cœur du partenariat avec les forces de sécurité intérieure et forte de sa relation de proximité avec la population, elle remplit une mission de prévention et de sécurité au service des habitants et des commerçants, sur l'ensemble du territoire de la ville.

La police municipale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et les gardiens de parc œuvrent tous les jours pour assurer la tranquillité et la sécurité des Marseillaises et Marseillais :

540 policiers
70 ASVP
110 gardiens de parc

LES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

1• Servir et protéger de jour comme de nuit

- Sécurisation de l'espace public et des bâtiments communaux
- Opérations conjointes avec la Police Nationale
- Répressions du stationnement illicite, enlèvement et restitution des véhicules mis en fourrière
- Îlotage de voie publique et dans les aires piétonnes
- Régulation et police de la circulation
- Respect des arrêtés du Maire
- Opérations de contrôle de salubrité

2• Prévenir

- Sensibilisation dans les milieux scolaires
- Communication citoyenne tranquillité piéton
- Coordination avec les médiateurs

3• Observer, communiquer et former

Les missions de formation : à l'armement, de gestion des verbalisations, de services d'ordre et de programmation, de Centre de Supervision Urbaine (CSU) et PC radio et d'armurerie

• CSU

Observation et exploitation de la vidéoprotection

• PC radio

Coordination et gestion des effectifs terrains

• Cellule activité professionnelle

Formation pratique préalable à l'armement



3 PÔLES POUR AGIR, SENSIBILISER ET FAIRE RESPECTER

• Pôle Opérationnel :

Brigade Intervention Jour : Brigade piétons/ Brigade VTT/ Brigade scooters/ Brigade motos
Brigade Intervention Nuit

• Pôle Soutien Opérationnel

PC - Centre de Supervision Urbain / BOM (service d'ordre de programmation des missions et astreintes) / Armurerie/ Cellule formation MMA

• Pôle Environnement et Tranquillité

Brigade Fourrière / Brigade Maritime / Brigade Parcs et Jardins / ASVP

La police municipale est également accompagnée d'un service d'appui fonctionnel. Ce service assure des missions de formation professionnelle, de commandement, de ressources humaines et de logistique.

